



Assurance Annulation Optionnelle Meetch

Billetterie en ligne

Assurance annulation – voyagez l'esprit tranquille

Les billets achetés sur notre billetterie en ligne sont **non remboursables**.

Toutefois, parce qu'un imprévu peut toujours survenir, nous vous proposons, **au moment de l'achat**, la souscription **facultative d'une assurance annulation** en partenariat avec **Meetch**.

Cette assurance vous permet de bénéficier d'un **remboursement de vos billets** dans de nombreuses situations imprévues et indépendantes de votre volonté (motif médical, accident, événement personnel ou professionnel, aléas exceptionnels...), conformément aux conditions prévues au contrat.

Simple à souscrire, accessible directement lors de votre réservation en ligne, l'assurance annulation constitue une **solution de protection efficace** pour sécuriser votre achat et réserver en toute sérénité.

meetch

PRÉVOYEZ L'IMPÉVU AVEC
L'ASSURANCE MEETCH

VOTRE ASSURANCE ANNULATION:

- Simple
- 2 justificatifs max
- Sans franchise
- Pet-friendly



➤ Une réponse simple en 24h et un remboursement garanti en 48h

➤ Couvre les annulations, les arrivées tardives et les interruptions de séjour



NOS GARANTIES



MOTIFS PERSONNELS

Convocation devant un tribunal judiciaire	✓
Convocation en vue d'adoption d'enfant	✓
Convocation à un examen de rattrapage	✓
Autres convocations	✓
Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux ou causés par les forces de la nature	✓
Vols dans vos locaux professionnels ou privés	✓
Dommages graves liés à votre véhicule	96h avant votre départ
Divorce, séparation ou rupture de PACS	✓
Vol de papiers d'identité	✓
Annulation d'une des personnes vous accompagnant	Offre de groupe possible à partir de 10 personnes
Refus du visa par les autorités du pays	✓
Vol ou dommages graves liés à votre caravane ou camping-car	✓



MOTIFS PROFESSIONNELS

Licenciement économique	✓
Rupture conventionnelle	✓
Obtention d'un emploi	✓
Suppression ou modification des dates de vos congés payés ou ceux de votre conjoint	✓
Refus des congés payés par l'employeur	✓
Mutation professionnelle nécessitant un déménagement	✓
Annulation d'un rendez-vous professionnel	✓



SANTÉ

Maladie ou accident grave	✓
Décès	✓
Complications dues à l'état de grossesse	Jusqu'à la 32ème semaine
Contre-indication et suite de vaccin	✓
Convocation pour une greffe d'organe	✓
Convocation pour fécondation in vitro	✓



DIVERS

Catastrophes naturelles	✓
Acte de piraterie aérienne	✓
Grève des transports	✓
Grève du personnel de la compagnie aérienne	✓
Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne (liquidation judiciaire)	✓
Grève des raffineries	✓
Attentats, actes de terrorisme, émeutes	✓
Mouvements sociaux	✓
Pollution suite à un accident industriel	✓
Épidémies survenant en France	✓
Fermeture du centre thermal	✓
Refus de la prise en charge de la cure par la Sécurité Sociale	✓
L'annulation d'une cure qui aurait été accepté par l'Assurance Maladie	✓
Autre évènement aléatoire	✓

Foire aux Questions Assurance Meetch

Le montant de l'assurance annulation correspond à 5% du montant du panier total. Afin de pouvoir souscrire, le montant total des produits assurables doit être supérieur ou égal à 15€ TTC.

Que couvre l'assurance annulation ?

Ce service couvre un internaute avant et pendant le séjour/activité.
Un internaute à 5 jours pour faire sa demande une fois l'annulation faite.

Quelles sont les conditions d'application de l'assurance ?

L'assurance s'applique sous réserve du respect des quatre critères suivants :

- Absence d'implication du client : le client ne doit en aucun cas être à l'origine de la cause de l'annulation ; l'événement doit résulter d'un fait extérieur et indépendant de sa volonté.
- Motif non imputable au client : l'annulation ne peut résulter d'une erreur de manipulation, d'une négligence ou d'un acte intentionnel du client.
- Justification obligatoire : tout motif d'annulation doit être accompagné des justificatifs nécessaires permettant d'en attester la réalité.
- Motif inconnu au moment de la réservation : l'événement entraînant l'annulation ne doit pas être connu du client, ni prévisible, au moment où la réservation a été effectuée.

Quand est-ce qu'un internaute peut souscrire l'assurance annulation ?

Il peut souscrire ce service dès lors qu'il effectue une réservation en ligne. Ce service ne peut pas être acheté à posteriori (ex : une semaine après la réservation).

Dans le cas d'un multi-panier, combien d'assurance annulation sont payées ?

Si un internaute effectue un panier avec deux prestations, l'assurance annulation sera payée une seule fois (englobant les deux prestations).

Est-ce que le client reçoit un mail spécifique dès lors que l'assurance annulation est achetée ?

Oui, il reçoit un mail automatique avec :

- Le numéro de souscription
- L'attestation précisant les garanties
- L'url pour bénéficier des garanties
- L'adresse mail du Service Client Meetch en cas de besoin

Ainsi, le client sera complètement automne pour utiliser ce service.

Si un client a des questions sur l'assurance annulation, qui doit-il contacter ?

Il doit consulter les informations présentes sur le mail automatique envoyé lors de l'achat de la prestation et/ou contacter le Service Clients Meetch (contact@meetch.io)

Si un client utilise l'assurance annulation, est-ce que le prestataire est automatiquement informé ?

Il faut distinguer la prestation, le service d'assurance annulation et le fait d'annuler une prestation.

C'est au client de contacter le prestataire pour annuler sa prestation, et de faire valoir son assurance annulation pour tout remboursement.

Est-ce que les Conditions Générales de Vente du CFBS restent applicables ?

Oui, un internaute devra toujours accepter les CGV du prestataire. En cas d'annulation de la part de l'internaute, et du motif, il pourra bénéficier de son assurance annulation via Meetch.